

Section Laboratoires

**ATTESTATION D'ACCREDITATION****ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-5831 rév. 3**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :  
*The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :*

**TRANSPOLIS**

N° SIREN : 537689523

Satisfait aux exigences de la norme  
*Fulfils the requirements of the standard*

**NF EN ISO/CEI 17025 : 2005**

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :  
*and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :*

**TRANSPORTS / VEHICULES ROUTIERS ET EQUIPEMENTS***TRANSPORT / ROAD VEHICLES AND EQUIPMENTS*réalisées par / *performed by :***TRANSPOLIS****340, rue de Hongrie****CS 10005****69125 AEROPORT LYON SAINT-EXUPERY**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe  
*and precisely described in the attached technical appendix*

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/CEI 17025 : 2005 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf. communiqué conjoint ISO/ILAC/IAF de janvier 2009)

*Accreditation in accordance with the recognised international standard ISO/IEC 17025 : 2005 demonstrates technical competence for a defined scope and the operation of a laboratory quality management system (re. Joint IAF/ILAC/ISO Communiqué dated january 2009).*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *granting date* : **01/10/2017**  
Date de fin de validité / *expiry date* : **30/09/2022**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

Le Responsable du Pôle Physique-Mécanique,  
*The Pole Manager,*

**Stéphane RICHARD**

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.  
*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).  
*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-5831 Rév 2.  
*This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-5831 [Rév 2](#).*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.  
*The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21      Siret : 397 879 487 00031 <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>
---

## **ANNEXE TECHNIQUE**

### **à l'attestation N° 1-5831 rév. 3**

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

**TRANSPOLIS**

340, rue de Hongrie

CS 10005

69125 AEROPORT LYON SAINT-EXUPERY

**Contact** : Madame Nathalie YAGUE

**Tel.** : 04.72.48.37.30

**Mail** : nathalie.yague@transpolis.fr

Dans son unité technique :

**- Laboratoire d'Essais Equipements de la Route**

Elle porte sur : voir pages suivantes

**\*Portée flexible FLEX2** : Le laboratoire est reconnu compétent pour adopter toute méthode reconnue dans le domaine couvert par la portée générale.

**Portée générale :**

<b>TRANSPORTS - Véhicules routiers et équipements</b>				
<b>Essais de performance ou d'aptitude à la fonction - Essais mécaniques</b>				
<b>Objet soumis à l'essai</b>	<b>Nature de l'essai</b>	<b>Caractéristiques ou grandeurs mesurées</b>	<b>Principe de la méthode</b>	<b>Principaux moyens d'essai</b>
Dispositifs de retenue routiers	Essais de choc dynamiques	1) mesures physiques impacteur : - accélérations (g) ; - vitesse angulaire (d/s) ; - forces (DaN) ; - moments (Nm). 2) mesures objet d'essai - déformations (m) ; - contrôles visuels. 3) comportement de l'objet d'essai. 4) comportement de l'impacteur.	Détermination des caractéristiques des dispositifs de retenue routiers par choc d'un impacteur déterminé (véhicule standardisé ou mannequin), à masse, à vitesse et sous un angle fixés.	1) chaîne de mesure comprenant : - des capteurs d'accélération ; - des gyromètres ; - des capteurs de cou supérieur 3 forces-3 moments ; - mannequin Hybrid III. - des centrales d'acquisition de mesures. 2) des caméras grandes vitesses et caméscopes. 3) des outils de mesure comprenant : - mètres à ruban ; - décimètre ; - niveaux. 4) Infrastructures (zones d'essai et de lancement motocycliste).

## Portée détaillée :

<b>TRANSPORTS - Véhicules routiers et équipements</b> <b>Essais de performance ou d'aptitude à la fonction</b> <b>Essais mécaniques</b>			
<b>Objet soumis à l'essai</b>	<b>Caractéristiques ou grandeurs mesurées</b>	<b>Référence de la méthode</b>	<b>Principe de la méthode</b>
Barrières de sécurité routières	1) mesures impacteur (véhicule de tourisme et poids-lourd) : - décélérations (g). - vitesse angulaire (d/s)  2) mesures objet d'essai : - déformations (m)  3) comportement de l'impacteur : - franchissement de la barrière (oui/non) ; - respect de la boîte de sortie (oui/non).  4) comportement de l'objet d'essai ; - rupture de la barrière (oui/non) ; - parties importantes de la barrière détachées (oui/non) ; - pénétration d'éléments de la barrière dans l'habitacle du véhicule (oui/non).	NF EN 1317-1 NF EN 1317-2	Détermination des caractéristiques d'une barrière de sécurité par choc d'un véhicule standardisé, à masse, à vitesse et sous un angle fixés. La qualité de la barrière est appréciée à l'analyse des valeurs d'accélération du véhicule enregistrées au moment du choc, au comportement du véhicule et à celui du dispositif de sécurité
Atténuateurs de choc	1) mesures impacteur (véhicule de tourisme et poids-lourd) : - décélérations (g) ; - vitesse angulaire (d/s).  2) mesures objet d'essai : - déformations (m)  3) comportement de l'impacteur : - franchissement de l'obstacle à protéger (oui/non) ; - respect de la boîte de sortie (oui/non).  4) comportement de l'atténuateur de choc : - pénétration de l'atténuateur dans l'obstacle à protéger (oui/non) ; - parties importantes de l'atténuateur de choc détachées (oui/non) ; - pénétration d'éléments de l'atténuateur dans l'habitacle du véhicule (oui/non).	NF EN 1317-1 NF EN 1317-3	Détermination des caractéristiques d'un atténuateur de choc par choc d'un véhicule standardisé, à masse, à vitesse et sous un angle fixés. La qualité de l'atténuateur est appréciée à l'analyse des valeurs d'accélération du véhicule enregistrées au moment du choc, au comportement du véhicule et à celui du dispositif de sécurité.

TRANSPORTS - Véhicules routiers et équipements Essais de performance ou d'aptitude à la fonction Essais mécaniques			
Objet soumis à l'essai	Caractéristiques ou grandeurs mesurées	Référence de la méthode	Principe de la méthode
Extrémités et raccordements des glissières de sécurité	1) mesures impacteur (véhicule de tourisme et poids-lourd) : - décélérations (g) ; - vitesse angulaire (d/s). 2) mesures objet d'essai : - déformations (m) 3) comportement de l'impacteur : - franchissement de l'extrémité/raccordement (oui/non) ; - respect de la boîte de sortie (oui/non). 4) comportement de l'extrémité : - parties importantes d'extrémité détachées (oui/non) ; - pénétration d'éléments de l'extrémité dans l'habitacle du véhicule (oui/non). 5) comportement du raccordement : - rupture du raccordement (oui/non) ; - parties importantes du raccordement détachées (oui/non) ; - pénétration d'éléments du raccordement dans l'habitacle du véhicule (oui/non).	NF EN 1317-1 XP ENV 1317-4	Détermination des caractéristiques d'une extrémité ou d'un raccordement de glissières de sécurité par choc d'un véhicule standardisé, à masse, à vitesse et sous un angle fixés. La qualité de l'extrémité ou du raccordement est appréciée à l'analyse des valeurs d'accélération du véhicule enregistrées au moment du choc, au comportement du véhicule et à celui du dispositif de sécurité.
Structures supports	1) mesures impacteur (véhicule de tourisme et poids-lourd) : - décélérations (g) ; - vitesse angulaire (d/s). 2) vitesse du véhicule (km/h) 3) mesures objet d'essai : - positions finales des éléments de l'objet d'essai (m)	EN 12767	Détermination des caractéristiques d'un support par choc d'un véhicule standardisé, à masse, à vitesse et sous un angle fixés. La qualité du support est appréciée à l'analyse des valeurs d'accélération du véhicule enregistrées au moment du choc, et à sa vitesse de sortie après choc contre le support impacté

**TRANSPORTS - Véhicules routiers et équipements**  
**Essais de performance ou d'aptitude à la fonction - Essais mécaniques**

Objet soumis à l'essai	Caractéristiques ou grandeurs mesurées	Référence de la méthode	Principe de la méthode
Bornes et barrières défensives	1) mesures impacteur (véhicule de tourisme et poids-lourd) : - décélérations (g) ; - mesure du déplacement statique et dynamique du véhicule.  2) mesures objet d'essai : - déformations (m), - dispersions (m).  3) comportement du véhicule : - franchissement du dispositif défensif (m).	DOS SD-STD-02.01 (essais K4, K8, K12)  ASTM-F2656/ F2656-15 (excepté essais M30, M40, M50, H30, H40 et H50)  PAS 68 (excepté essais avec véhicule de type N3 30000)  CWA 16221 (excepté essais avec véhicules de type N1G 2500 et N3 30000)  IWA 14-1	Détermination des caractéristiques d'une borne ou barrière défensive par choc d'un véhicule standardisé, à masse, à vitesse et sous un angle fixés. La qualité de l'objet d'essai est appréciée au comportement du véhicule pendant l'impact contre le dispositif défensif
Barrières de sécurité routières avec protection motocycliste	1) mesures impacteur (mannequin Hybrid III) : - décélérations (g). - forces (DaN) ; - moments (Nm).  2) mesures objet d'essai : - déformations (m)  3) comportement de l'impacteur : - franchissement et/ou blocage dans l'objet d'essai  4) comportement de l'objet d'essai ; - rupture des éléments longitudinaux la barrière	TS EN 1317-8	Détermination des caractéristiques d'une barrière de sécurité par choc d'un mannequin Hybrid III, à masse, à vitesse et sous un angle fixés. La qualité de la barrière est appréciée à l'analyse des valeurs d'accélération de la tête, de forces et de moments du cou du mannequin enregistrées au moment du choc, au comportement du mannequin et à celui du dispositif de sécurité

<b>TRANSPORTS - Véhicules routiers et équipements</b> <b>Essais de performance ou d'aptitude à la fonction - Essais mécaniques</b>			
<b>Objet soumis à l'essai</b>	<b>Caractéristiques ou grandeurs mesurées</b>	<b>Référence de la méthode</b>	<b>Principe de la méthode</b>
Extrémités des glissières de sécurité	1) mesures impacteur (véhicule de tourisme) : - décélérations (g) ; - vitesse angulaire (d/s)  2) mesures objet d'essai/ véhicule : - déformations (m)  3) comportement de l'impacteur : - franchissement de l'extrémité (oui/non) ; - respect de la boîte de sortie (oui/non)  4) comportement de l'extrémité : - parties importantes d'extrémité détachées (oui/non) ; - pénétration d'éléments de l'extrémité dans l'habitacle du véhicule (oui/non)	NF EN 1317-1 PrEN 1317-7	Détermination des caractéristiques d'une extrémité de glissières de sécurité par choc d'un véhicule standardisé, à masse, à vitesse et sous un angle fixés. La performance de l'extrémité est appréciée à l'analyse des valeurs d'accélération du véhicule enregistrées au moment du choc, au comportement du véhicule et à celui de l'objet d'essai.
Poste d'appel d'urgence	1) mesures impacteur (véhicule de tourisme) : - décélérations (g) ; - vitesse angulaire (d/s)  2) mesures objet d'essai/ véhicule : - déformations (m)  3) comportement du poste d'appel d'urgence : - pénétration d'éléments de l'extrémité dans l'habitacle du véhicule (oui/non)	P99-253 § 6.3.5.2	Détermination des caractéristiques d'un poste d'appel d'urgence par choc d'un véhicule standardisé, à masse, à vitesse et sous un angle fixés. La performance de la borne d'appel d'urgence est appréciée à l'analyse des valeurs d'accélération du véhicule enregistrées au moment du choc, au comportement du véhicule et à celui de l'objet d'essai.



Date de prise d'effet : **01/10/2017**  
Date de fin de validité : **30/09/2022**

Le Responsable d'Accréditation Pilote  
*The Pilot Accreditation Manager*

**Pierre-Yves BENNER**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-5831 Rév. 2.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS  
Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)